

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune de CAMARET-SUR-AYGUES

Dossier instruit par le Pôle des autorisations du droit
des sols de la Communauté de communes Aygues
Ouvèze en Provence
Lydie MARTIN – Pôle ADS / CCAOP - 04 90 29 46 10

Dossier n°PC08402925N0016

Date de dépôt : 28/05/2025
Affiché le 28/05/2025

Demandeur : Monsieur David RODRIGUES
Madame Marine GALANOPOULO

Objet : Construction d'une maison de 89M2 de
plain-pied avec garage attenant de 16m2

Adresse terrain : avenue Jean Henri Fabre
lotissement « Le domaine des coursos » à
Camaret-sur-Aygues (84850)

Le Maire

à

Monsieur David RODRIGUES
Madame Marine GALANOPOULO
11, LOTISSEMENT LES HIBISCUS
84850 CAMARET-SUR-AYGUES

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'urbanisme le 28/05/2025 pour un projet de Construction d'une maison de 89M2 de plain-pied avec garage attenant de 16m2, situé AVENUE JEAN HENRI FABRE « Lotissement Le Domaine des Coursos » à Camaret-sur-Aygues (84850).

Par courrier en date du 28/05/2025, transmis par courrier recommandé avec accusé de réception distribué le 19/06/2025, je vous ai fait connaître que ce dossier était incomplet, et je vous invitais à me faire parvenir les pièces manquantes.

Je vous informe en conséquence, et en application de l'article R.423-39 du Code de l'urbanisme, qu'étant donné que votre dossier n'a pas été complété dans le délai de 3 mois à compter de la réception du courrier de demande de pièces complémentaires, **votre demande est automatiquement rejetée.**

Dans le cas où vous envisageriez de donner une suite à votre intention de construire, il vous appartient de m'adresser une nouvelle demande accompagnée de la totalité des pièces à fournir.

Nota : j'attire votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet, étant précisé que si les travaux étaient mis à exécution sans autorisation, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation en vertu de l'article L. 480-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à CAMARET-SUR-AYGUES, le 07/10/2025

Le Maire,



Philippe de BEAUREGARD